

NEXANS MAROC

Société anonyme au capital de 224.352.000 Dirhams Siège social à Casablanca 20630 – Bd Ahl Loghlam, Sidi Moumen R.C. Casablanca 7545

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 29 JUIN 2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix sept, le jeudi 29 juin, à 11 heures 30,

Les actionnaires de la Société NEXANS MAROC se sont réunis au Siège Social de la société en Assemblée Générale Ordinaire, suivant convocation faite par le conseil d'administration par lettre adressée à chacun des actionnaires nominatifs en date du 31 mai 2017 et avis inséré dans le journal d'annonces légales «Finances News» en date du 31 mai 2017 et le Bulletin de la cote du 02 Juin 2017.

Les commissaires aux comptes ont été dûment convoqués par lettre avec accusé de réception en date du 31 mai 2017.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

M. Pascal Portevin, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration et compose le bureau de l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par :

- NEXANS PARTICIPATIONS, représentée par Magali VALAT, et
- M. BOUJAMAA DARY
- SECRETAIRE

KARIM BENNIS

les deux membres de l'assemblée représentant le plus grand nombre d'actions et ayant accepté ces fonctions.

Le Président et les scrutateurs désignent comme secrétaire M. Karim BENNIS qui accepte.

Le bureau étant régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau qui permet de constater que l'assemblée réunit 10 actionnaires présents ou représentés, possédant 1.884.684 actions sur les 2.243.520 actions composant le capital social.

Le quorum légal requis pour l'examen des points figurant à l'ordre du jour étant ainsi atteint, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

 Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Examen et approbation des comptes annuels présentés par le Conseil de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

27.0

2. Affectation du résultat,

Į

- 3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions libres et réglementées,
- 4. Renouvellement du mandat de trois administrateurs,
- 5. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes,
- 6. Fixation et mise en paiement des jetons de présence,
- 7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Sur le bureau sont déposées et mises à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes :

- 1) Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires inscrits en compte nominatif en date du 31 mai 2017 ;
- 2) Copie de l'avis de convocation inséré dans le journal d'annonces légales «Finances New» du 31 mai 2017 et le Bulletin de la cote du 02 Juin 2017.
- Une copie et l'accusé de réception de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes en date du 31 mai 2017;
- 4) Les comptes annuels au 31 décembre 2016 ;
- 5) L'inventaire au 31 décembre 2016;
- 6) Le rapport annuel de la société pour l'exercice clos le 31décembre 2016, comprenant le rapport de gestion du conseil d'administration et le texte des résolutions proposées à l'assemblée;
- 7) Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- 8) Le tableau des filiales et participations ;
- 9) Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016 et le rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 56 de la loi du 30 août 1996;
- 10) Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2016;
- 11) La liste des actionnaires nominatifs;
- 12) La liste des administrateurs ;
- 13) La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- 14) Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- 15) Les statuts de la société;
- 16) La liste des conventions visées aux articles 56 (dites réglementées) et 57 (dites significatives) de la loi 78.12 conclues ou poursuivies au cours de l'exercice.

Les documents et renseignements visés par la législation en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux.

Sur invitation du Président, il est donné lecture de l'ordre du jour, du rapport du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice écoulé ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article 56 de la loi du 30 août 1996.

Puis le Président ouvre la séance des questions/réponses.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 comme suit :

Bénéfice de l'exercice Réserve légale Réserve d'Investissement Report à nouveau	13.514.475,73 DH - - 230.223.882,18 DH
Total	243.738.357,91 DH
AFFECTATION Dividende Report à nouveau	8.974.080,00 DH 234.764.277,91 DH
Total	243.738.357,91 DH

Le dividende brut, ainsi fixé à quatre (4) dirhams par action, sera mis en paiement à compter du 25 juillet 2017.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

F

Vote pour

1

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION N° 3

:

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve ledit rapport et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION N° 4

:

Après avoir constaté l'arrivée à expiration du mandat d'administrateur de M. Abdelaziz TAZI à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de renouveler son mandat pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION N° 5

:

Après avoir constaté l'arrivée à expiration du mandat d'administrateur de M. Ahmed Reda CHAMI à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de renouveler son mandat pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

:

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION N° 6

Après avoir constaté l'arrivée à expiration du mandat d'administrateur de M. Mohamed BENCHAABOUN à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de renouveler son mandat pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION N° 7

:

Après avoir constaté l'arrivée à expiration des fonctions de Commissaire aux Comptes de FIDUMAC à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de renouveler son mandat pour trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2019.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION Nº 8

Après avoir constaté l'arrivée à expiration des fonctions de Commissaire aux Comptes de PRICEWATERHOUSECOOPERS Maroc à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de renouveler son mandat pour trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2019.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION N° 09

L'Assemblée générale fixe, pour l'exercice 2017, le montant des jetons de présence à allouer globalement au Conseil d'administration, qui en décidera la répartition entre ses membres, à la somme de 500.000 Dirhams.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

1

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

RESOLUTION N° 10

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publications prévues par la loi.

Nombre de vote valablement exprimés, représentant 84,01% du capital social dont :

Vote pour

1 884 684 voix

Vote contre

0 voix

Abstention

0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président de séance

1er Scrutateur

Pascal Porteyin

Magali VALAT,

Carim BENNIS

2ème Scrutateur

Le Secrétaire

M. Boujamaa DARY